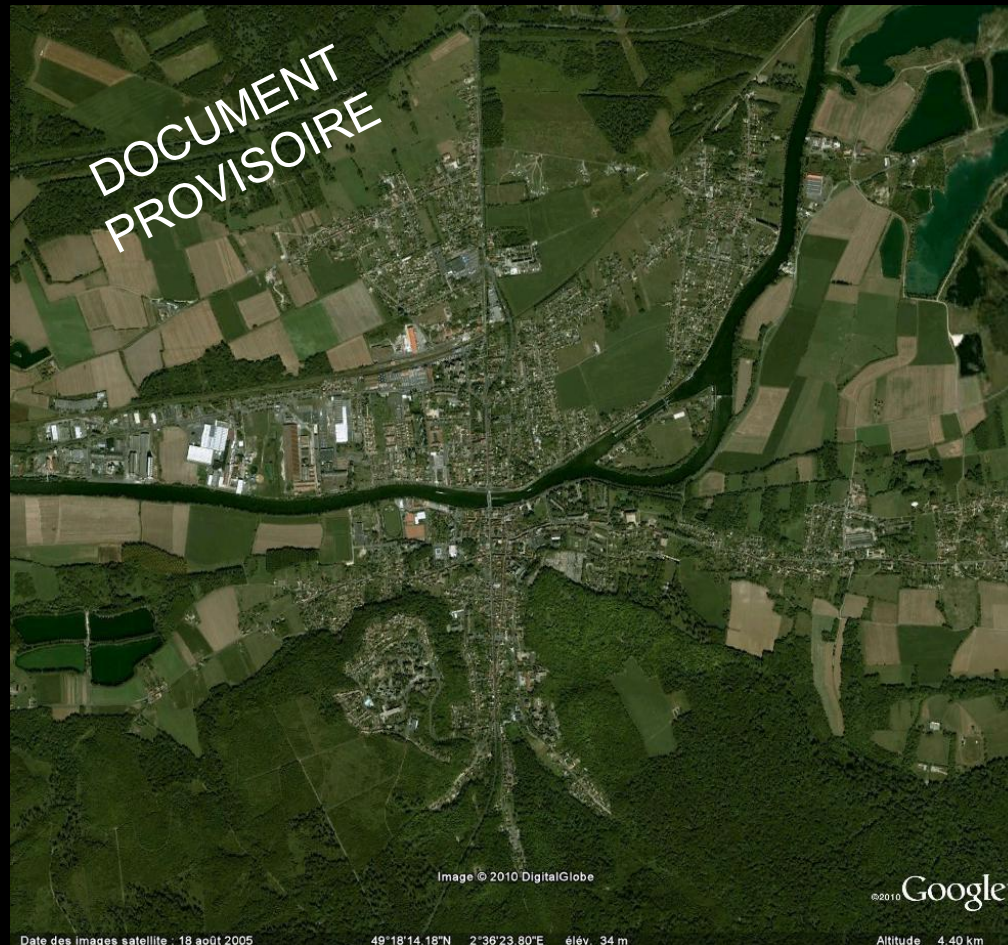


COMMUNE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(PADD)



Cabinet URBA-SERVICES

THEME DU CONTEXTE TERRITORIAL...

- Repositionner le territoire de Pont Ste-Maxence comme étant un pôle urbain dynamique et central (échelle intercommunale, échelle interterritoriale, échelle de la Vallée de l'Oise).
- Veiller à la compatibilité du PLU avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- Assurer la compatibilité du PLU avec les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

THEMES DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT...

- Protéger les boisements structurants et reconnaître leur intérêt environnemental (partie Sud du territoire : forêt domaniale, Mont Calipet, Bois de la Chapelle St-Jean...).
- Assurer la fonctionnalité (voire améliorer) des couloirs de déplacements des animaux connus (biocorridors sur les parties Nord et Sud du territoire).
- Protéger et mettre en place une gestion durable des secteurs de biodiversité (partie Nord du territoire).
- Evaluer les éventuelles incidences du projet urbain sur l'équilibre environnemental du territoire (sites Natura 2000 notamment).
- Préserver les coteaux de l'extension urbaine.
- Valoriser le potentiel touristique de la forêt dans le cadre des projets du PNR.
- Valoriser les berges de l'Oise (pistes cyclables, cheminements piétonniers, tourisme fluvial...) et mettre en place un « circuit durable » pour découvrir le patrimoine naturel du territoire (liaisons douces).
- Affirmer la vocation touristique et de loisirs de la vallée de l'Oise, en compatibilité avec le PPRI (requalification de friches, réserve naturelle...).
- Favoriser une « mise en liaison » des sites naturels du territoires pour une découverte des milieux et assurer la pérennité d'un réseau écologique.

THEME DE LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES ...

- Respecter les dispositions réglementaires du PPRI (notion de compatibilité imposée).
- Evaluer les risques ou nuisances d'un développement éventuel de la ville (limiter l'imperméabilisation, favoriser les méthodes pour réduire le phénomène de ruissellement, aménagements techniques...).
- Prendre en compte les éventuels risques naturels majeurs (Module CARTELIE / DDT) connus (coulées de boue, ruissellements, mouvements de terrains, argiles...) et les risques technologiques (SEVESO...).

THEME DE L'ECONOMIE...

➤ Soutenir une planification territoriale en faveur d'une reprise économique (à l'image d'un pôle central comme le préconise le SCOT).

➤ La zone d'activités existante :

- *Maintenir les entreprises implantées sur le territoire.*
- *Permettre la reconquête des friches existantes.*
- *Favoriser le comblement des vides à l'intérieur de la zone d'activités actuelle.*
- *Ajouter de la qualité paysagère et architecturale.*
- *Engager une réflexion de requalification du quartier de la Gare en favorisant une certaine mixité des fonctions (habitat, commerces, services, équipements...).*

➤ La zone Nord du Champ Lahyre :

- *Confirmer le profil économique de cet espace d'Entre-Deux.*
- *Axer l'aménagement du secteur sur une démarche d'urbanisme durable.*
- *Intégrer des aménagements pour la qualification de l'entrée de ville.*

➤ Le centre-ville commercial :

- *Etendre la rayonnance du centre-ville actuel (rive droite de l'Oise) et favoriser une connexion du centre avec le quartier de la Gare (le pont et la rivière ne doivent plus être vécus comme des fractures dans le fonctionnement de la ville).*
- *Redistribuer l'offre commerciale de la ville à proximité des pôles structurants (exemple du quartier de la Gare) et garantir une meilleure accessibilité (commerces/services = stationnement)*

➤ La zone Nord :

- *Traduire l'orientation du SCOT d'une zone d'activités orientée vers le thème de l'environnement et de la découverte pédagogique des milieux et de l'environnement (projet d'insectarium).*

THEMES DU RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS...

➤ *Quelles projections démographiques pour les 10-15 années à venir ?*

Orientations SCOT pour le pôle central de Pont : 288 logements minimum, 588 logements maximum.

➤ Favoriser les opérations de composition urbaine :

- Densification de certains quartiers : exemple du centre-ville avec les fonds de parcelles.

- Urbanisation d'îlots intra-urbains ou des « vides » : exemple d'une partie de la Plaine de Sarron, du terrain de boules (...).

- Requalification de certains quartiers : exemple du quartier de la Gare.

- Réhabilitation du parc ancien.

➤ Accompagner le développement urbain de réflexions favorisant la mixité du logement (logements pour les personnes âgées et pour les jeunes, logements aidés, logements en accession à la propriété...).

➤ Conserver un profil naturel de certaines lisières (partie Ouest de la ville rive gauche, quartier des Terriers, lieu-dit du « Fond Robin »).

THEMES DE L'HYPERCENTRE ET DE L'EMBELLISSEMENT URBAIN...

- Valoriser les espaces urbains (traitement des places, des aires de stationnement, trame végétale intra-urbaine, traitement de la voirie et des trottoirs, aménagement de parc urbain...).
- Marquer l'entrée dans l'hypercentre avec des effets d'annonce (au niveau du pont, point d'accroche depuis le parvis de l'hôtel de ville, reconquête urbaine de la partie située à l'arrière de l'Hôtel de Ville).
- Organiser une mise en scène autour de la RD 1017 pour aboutir à un profil de rue et non de route de transit (zone 30, plantations, traitement de la chaussée, aménagement esplanade de l'Hôtel de Ville...).
- Donner une dimension humaine à la ville (sentiers piétonnes, pistes cyclables vers les pôles principaux).
- Préserver l'ambiance urbaine qui caractérise le vieux Pont (densités, hauteur, volumes...) et mettre en valeur le bâti ancien, identifier les éléments remarquables du patrimoine bâti (immeubles, façades, murs...).
- Poursuivre la politique volontariste en matière de stationnement dans le centre (travail de "rabattage" depuis les parkings principaux...).

THEME DES DEPLACEMENTS...

- Afficher une politique volontariste en faveur des réseaux alternatifs (pistes cyclables, sentes piétonnes, programme Trans'Oise...).
- Programmer des actions pour « raccrocher » la rivière à la ville (passerelles piétonnes au-dessus de l'Oise).
- Favoriser l'intermodalité (train, stationnement, vélo, piéton...) à l'échelle de la ville (exemple du quartier de la Gare notamment).